

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024 – 20H

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures, suite à la convocation adressée le 05 septembre 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Céline MATHELIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY, M. Sébastien KOSLOFF et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux;

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Présence d'un administré et de M BARDOU, journaliste de La Manche Libre.

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Sandra LEMARCHAND

ORDRE DU JOUR

Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2024 ;

* Cantine : validation de la phase diagnostic et esquisse (cf. pièces jointes) ;

* ACHC : subvention exceptionnelle (album photo) ;

* PBI : présentation du RPQS assainissement non collectif 2023 ;

* SDEC ENERGIE : Adhésion de la commune de Blainville Sur Orne ;

* Questions diverses :

- Courrier d'un administré,

- La Vallée de Craham : point sur « Village Avenir »,

*** Arrêté du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2024**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 2 juillet dernier : approuvé à l'unanimité.

*** Cantine : validation de la phase diagnostic et esquisse (cf. pièces jointes) ;**

Par délibération du 03 octobre 2023, le Conseil Municipal a acté le recrutement de la maîtrise d'œuvre JVA Archi et Associés pour définir le projet de rénovation extension de la cantine scolaire situé dans un bâtiment sur la parcelle ZI0066.

Les principaux points mis en évidence lors du diagnostic sur l'existant, réalisé en janvier 2024, par la maîtrise d'œuvre sont présentés :

- Bâtiment multi usage : Cantine pour les primaires et maternelle soit 175 élèves sur 3 services pour les repas du midi / Accueil du centre de loisirs pour le repas de 60 enfants lors des vacances scolaires / Accueil de 70 enfants lors des stages de foot pour les repas matin, midi et soir.

- Bâtiment construit en 1974 d'un volume très simple de pavé compact et architecturalement très sobre.
- Bâtiment avec des dommages : nombreuses fissures intérieures et extérieures, enduit fortement dégradé, peu d'isolation thermique même si les fenêtres ont été changées depuis la construction du bâtiment, système de chauffage, plomberie et d'électricité vieillissants, accessibilité PMR insatisfaisante, charpente avec traces d'humidité, descente d'eau pluviale hors-service, couverture avec des fuites.
- Bâtiment inadapté à la restauration d'enfants : peu de protection solaire, acoustique médiocre, aucun sanitaire pour les enfants, office de réchauffage et plonge peu pratique.

En complément du diagnostic de la maîtrise d'œuvre, une étude de sol a été réalisée afin de confirmer la possibilité technique de réaliser une extension. Les conclusions de cette étude étant favorables au projet initial, il n'y a pas de contre-indication pour poursuivre le projet dans ce sens. Ce choix de conservation du bâtiment existant va permettre d'obtenir le Fonds Vert et de déposer un dossier DETR.

Le projet de travaux en phase esquisse est donc présenté avec plans à l'appui :

- La rénovation thermique complète (isolation, système de chauffage, ventilation, etc.) pour améliorer le gain énergétique.
- Remplacement de la couverture et de la charpente existante.
- Amélioration de l'acoustique de la salle existante.
- Identité architecturale et travail sur les façades.
- Organisation intérieure, gestion des flux et des accès du bâtiment à optimiser.
- Agrandissement avec création d'une deuxième salle de repas pour 200 places / salle associative. Suppression de l'ancienne cuve à fuel et de son local.
- Création d'un sas d'entrée avec lavabos et sanitaires pour les enfants.
- Agrandissement des locaux de l'office pour marche en avant / livraisons / rangements (PAI).
- Agrandissement des vestiaires/sanitaires + création d'une salle de pause pour le personnel.

La surface totale du projet représente 345 m². Rien n'a été modifié depuis la présentation du projet esquisse. Georges LÉVÊQUE et Philippe LEMARDELÉ interrogent sur le fait qu'il n'y ait pas de panneaux photovoltaïques. Le projet photovoltaïque avait cependant été étudié mais cela augmentait considérablement le coût total. La rentabilité de ceux-ci est incertaine.

Le plan de financement prévisionnel en phase Esquisse (les dépenses de ce plan seront définitives en phase PROJET) est exposé.

La subvention du Fonds Vert sur le volet thermique a été octroyé en 2023. Les autres subventions (APCR+ et DETR) seront sollicitées en phase PROJET, soit pour 2025.

CANTINE SCOLAIRE		CANTINE SCOLAIRE	
DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
MOE	63 585 €	DEPARTEMENT	187 500 €
CT/SPS	6 000 €	DETR	174 840 €
OPC/SSI	7 870 €	FONDS VERT	103 200 €
Etudes complémentaires	12 309 €	AUTOFINANCEMENT	511 861 €

SOUS TOTAL ETUDE	81 894 €	TOTAL	977 401 €
CLOS COUVERT	476 699 €		
<i>Existant</i>	148 687 €		
<i>Extension</i>	328 012 €		
SECOND ŒUVRE	152 808 €		
<i>Existant</i>	73 279 €		
<i>Extension</i>	79 529 €		
ELECTRICITE	40 000 €		
<i>Existant</i>	19 000 €		
<i>Extension</i>	21 000 €		
PLOMBERIE/CHAUFFAGE/VENTIL	162 000 €		
<i>Existant</i>	73 000 €		
<i>Extention</i>	89 000 €		
EQUIPEMENT OFFICE	30 000 €		
<i>Existant</i>	30 000 €		
OPTIONS	34 000 €		
<i>Fourniture Cuve récupération EP</i>	28 000 €		
<i>Pose récupérateur EP</i>	4 000 €		
<i>Alarme anti-intrusion</i>	2 000 €		
SOUS TOTAL TRAVAUX	895 507 €		
TOTAL GLOBAL	977 401 €		

Une rencontre avec la Sous-préfecture est prévue le 20/09 pour faire un point sur les demandes de subvention en essayant d'augmenter l'enveloppe du Fonds Vert.

Un emprunt sera à envisager pour le financement. A ce jour, nous n'avons rencontré que la Banque des territoires, d'autres banques seront prospectées.

Les dépenses définitives seront en phase projet.

La volonté est de faire manger les enfants en un seul service afin de leur permettre d'avoir une pause méridienne plus importante. Actuellement les enfants n'ont pas le temps de manger. Catherine MOUTEL estime qu'il est préférable qu'il y ait 2 services pour qu'il y ait moins de bruit. Tous les enfants ne mangeront peut-être pas en même temps, les tables seront dressées une seule fois, ce qui fera gagner du temps au personnel, néanmoins le service pourra se faire en plusieurs fois sans avoir à débarrasser. Il y aura un temps d'adaptation et des points à améliorer au fur et à mesure de l'usage de la cantine.

Le bâtiment est configuré pour un projet self mais ce ne sera pas fait dans un premier temps. Le personnel n'y est pas favorable pour l'instant et les enfants sont encore jeunes CP-CE1-CE2 pour ce mode de service qu'ils découvriront à l'arrivée au collège.

Les associations pourront utiliser ce bâtiment notamment pour les assemblées générales où actuellement cela se passe dans le club house ou dans les salles non adaptées et trop bruyantes.

Une cantine vient d'être ouverte au Castelet : une visite va être faite pour voir le sol notamment qui pourrait être mis dans le futur projet.

Un ergothérapeute sera consulté ainsi que le personnel de la cantine pour un aménagement des locaux adapté au mieux.

L'agrandissement a été prévu en prévoyant une classe de plus de 30 élèves par rapport à l'effectif actuel.

Les travaux commenceraient en septembre 2025. Le déménagement se ferait sur la période de l'été. La réception du chantier serait prévue à l'été 2026.

Le retour de l'avant-projet est prévu fin octobre.

Le montant des subventions va être évalué sur l'estimatif.

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** les éléments de diagnostic.
- **VALIDE** l'esquisse du projet.
- **VALIDE** le plan de financement au stade esquisse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la fiche de validation – Diagnostic/Esquisse ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- **AUTORISE** la poursuite du projet pour les phases AVP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à l'équilibre financier du projet auprès des partenaires institutionnels notamment l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 et le Département dans le cadre de l'APCR+.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** ACHC : subvention exceptionnelle (album photo) ;**

M le Maire indique qu'il était, avant le conseil municipal, en réunion à PBI avec les services de l'Etat, pour échanger sur le protocole des cérémonies officielles. Il est conseillé d'avoir un maître de cérémonie. Les écoles, la mairie et les monuments doivent être pavoisés.

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement, l'Association Culture et Histoire de Cahagnes s'est chargée de faire réaliser 3 albums photos pour le compte de la mairie, afin de donner un cadeau à la famille du descendant du lieutenant James Marshall Cornwall et pour l'association. Ces albums ont été remis à la famille anglaise lors de la cérémonie du Mondant célébrée le 28 juillet 2024.

L'album est présenté à l'ensemble des conseillers. Emmanuelle BEIGNON remarque qu'il pourrait être apprécié d'indiquer les noms des personnes sous les photos pour ne pas oublier qui elles sont.

Cette démarche étant appréciée, l'idée de faire des albums photos sur les grands projets de la commune (aménagement du bourg, cantine...) émerge.

Un album avec les photos des anciens combattants est à la mairie, il serait bien d'y ajouter les photos prises ces dernières années pour faire perdurer les souvenirs.

A noter que la famille anglaise présente lors de la cérémonie était ravie de l'accueil qui lui a été fait et souhaite qu'on perdure ces évènements avec les nouvelles générations.

Une stèle a été posée avec la plaque en bronze d'une des familles donatrices de la parcelle du bois du Mondant, retrouvée dans l'atelier technique, la seconde reste introuvable et les recherches seront poursuivies. Une bâche avec un char a également été installée dans le cimetière à l'initiative de l'association.

Remerciement est donné à M. Jean Claude DUHAMEL, membre de l'ACHC, qui s'est chargé de la réalisation de l'album.

Il est proposé à l'assemblée de procéder au vote d'une subvention exceptionnelle qui servira à rembourser l'association pour un montant de 72,00 €.

Etant précisé que Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU et M. Georges LÉVÈQUE, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 12 voix « pour ».

*** PBI : présentation du RPQS assainissement non collectif 2023 ;**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante de PBI dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et a fait l'objet d'une délibération le 26 juin 2024.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le rapport n'a pas été transmis avec l'ordre du jour de la convocation du conseil municipal. M. le Maire en fait donc une présentation succincte.

Le taux de conformité en assainissement non collectif représente 80,7 %. En 2022 : 1143 installations ont été contrôlés, en 2023 : 1257.

Après présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de Pré-Bocage Intercom 2023, le Conseil Municipal prend acte du rapport transmis sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2023 de Pré-Bocage Intercom.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** SDEC ENERGIE : Adhésion de la commune de Blainville Sur Orne ;**

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

La commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1^{er} janvier 2025.

Lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE est soumise au conseil municipal.

➤ 0 opposition, 0 abstention : adopté par 14 voix « pour ».

*** Questions diverses**

- Courrier d'un administré concernant des problèmes de circulation sur la RD193.

Lecture est faite du courrier expliquant les difficultés rencontrées depuis son arrivée sur la commune (stationnement, circulation...).

Cet administré a été reçu par M. le Maire. Il estime que la commune ne fait pas assez d'aménagements.

Il y a beaucoup d'incivilités routières, et tant qu'il n'y aura pas de panneaux, on ne peut pas faire de contrôle. Un comptage routier de véhicules a été réalisé (fréquentation, vitesse...) par le Département. Le cas du carrefour de La Londe est également évoqué et la limitation de vitesse à 70km/h pourrait être demandée.

Le projet actuel de la commune est concentré sur la RD54. Néanmoins on peut réfléchir à des solutions de stationnement sans engendrer des coûts trop importants.

Sébastien KOSLOFF demande si nous pourrions envisager d'installer un STOP face à la salle des fêtes, ce qui limiterait la vitesse.

Route de Villers Bocage, les voitures stationnées sur le bord de route sont trop nombreuses. Il faudrait envisager d'envoyer un courrier aux administrés pour leur demander de ne pas garer leur voiture le long de la route sur le trottoir ou instaurer un stationnement sur un seul côté de la route ?

Il faut réfléchir avec le Département sur des solutions à trouver à moindre frais.

Le CMJ travaille sur des panneaux à mettre sur les routes communales.

- La Vallée de Craham : point sur « Village Avenir »,

Une réunion était prévue ce matin mais a été reportée le 26 septembre à 9h30 avec Mme DROUET.

Un des projets, déposé suite à l'appel à manifestation d'intérêt, y sera présenté.

Il est confirmé qu'il n'y a pas le droit de pêcher dans les étangs.

Actuellement nous accueillons un jeune Travailleur d'Intérêt Général qui a 210h à effectuer. Il travaille avec un de nos agents techniques sur l'entretien des espaces verts (massifs, haies, terrain de tennis : rajouter le cimetière). Ils ont fait un gros nettoyage au camping. L'entreprise TASSE doit être relancée pour sécuriser le bassin en le rebouchant suite au devis qui avait été réalisé.

Le terrain de pétanque est à désherber.

La main courante n'a toujours pas été posée au niveau de l'escalier. Georges LÉVÈQUE va relancer l'entreprise.

La question est reposée pour l'accessibilité des toilettes aux particuliers.

Pourrait-on envisager de laisser les toilettes ouvertes sur la période de l'été ? Un essai serait à envisager. Dans ce cas, prévoir un groom sur la porte.

- Repas des aînés

Il se déroulera le dimanche 13 octobre et il est demandé qui y participera dans les membres des élus. Le prochain CCAS étant le lundi 23 septembre pour l'organisation de ce repas, il est donc demandé que chacun indique sa présence accompagnée ou non avant cette date.

- Presbytère

Georges LÉVÈQUE demande à créer un groupe de travail au sujet de ce bâtiment et de réfléchir à son devenir. Catherine MOUTEL demande si on peut faire appel à des artisans de confiance pour savoir si le bâtiment est encore fiable. Emmanuelle BEIGNON propose que Christophe BEIGNON puisse faire cette évaluation.

Sébastien KOSLOFF serait favorable à participer à ce groupe de travail mais pense que le montant des travaux quel que soit le projet sera important. Il faut prioriser les projets qui se concentrent pour l'instant sur l'aménagement du bourg et de la cantine.

- Dates à retenir :

13/09 : ouverture de la saison culturelle organisée par PBI à Cahagnes, à 19h30 au gymnase.

13/09 : AG APE

16/09 : AG Comité des fêtes

17/09 : réunion publique sur l'aménagement du bourg, salle polyvalente

Week-end du 6/10 : festival Meuh'zik

6/10 : commémoration panneau B17 à 11h

7/11 : AG Jumelage

- Frelons asiatiques

Il y a eu quelques interventions cet été par Guillaume DUJARDIN, Mickaël HAUSSIN et Philippe LEMARDELÉ.

- La façade de la bibliothèque a changé, le mur repeint plait beaucoup. Le reste de la façade sera repeint en beige crème pour que cela fasse plus propre.

- Terrain de foot à 5 : le dossier repasse en commission en septembre.

- Terrain de tennis : nous sommes dans l'attente de devis pour repeindre le terrain de tennis et éventuellement refaire la clôture.

Séance levée à 22h19.

Procès-verbal approuvé le 15/10/2024 et publié sur le site internet communal le 22/10/2024.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.

Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU.



Two handwritten signatures in blue ink are shown. The first signature is stylized and appears to be "Sandra Lemarchand". The second signature is also in blue ink and appears to be "Pascale Gasnier-Menanteau".